

Image not found or type unknown



Convocation pour mediation

Par **Juddi**, le **27/10/2008** à **03:04**

Mon mari sera convoqué pour aller au mediation bientôt. Il doit payer les dommages à quelqu'un. Mais si il n'a pas d'argent pourquoi qu'est qu'il peut faire au mediation? Il peut pas etre d'accord pour payer de l'argent si il n'a pas. Il ne travail pas et il n'a pas d'Assedic.